

Communauté de communes Rives de Saône et Communauté Auxonne Pontailier Val de Saône (21) Co-élaboration des PCAET des Communautés de communes Rives de Saône et CAP Val de Saône (21)

Maitre d'Ouvrage : SICECO

Mandataire Territoire Durable : Vizea
(Animation, stratégie, SIG, EnR)

Cotraitants : Climat Mundi (Diagnostic énergétique) et MédiaTerre (évaluation environnementale)

Territoire :

- Deux communautés communes (Rives de Saône et CAP Val de Saône)
- Communautés de communes de moins de 23 000 habitants
- Acteurs et enjeux territoriaux similaires



PHOTOS DU TERRITOIRE

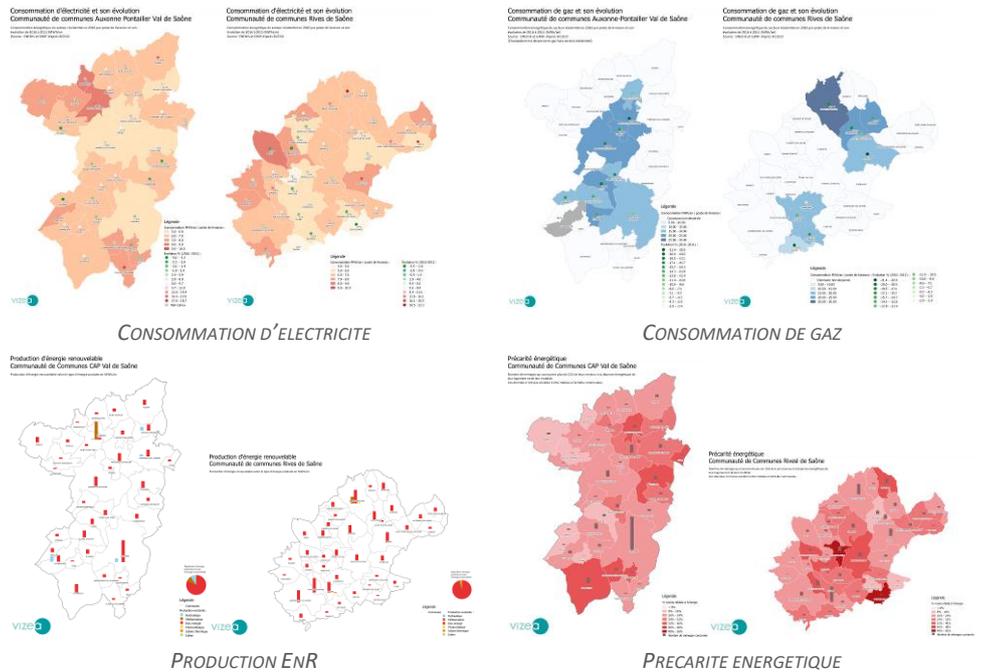
Durée de la mission : 12 mois

Éléments clés de la mission :

- Réalisation des diagnostics
 - o Evaluation des émissions GES et analyse du potentiel de réduction
 - o Estimation des polluants atmosphériques et analyse du potentiel de réduction
 - o Evaluation des séquestrations avec potentiel de développement
 - o Analyse des consommations énergétiques et du potentiel de réduction
 - o Etat et potentiel développement des énergies renouvelables
 - o Analyse de la vulnérabilité au changement climatique
- Etablissement des différentes stratégies territoriales
 - o Réduction GES
 - o Renforcement du stockage de carbone sur le territoire
 - o Maîtrise des consommations et production verte d'énergie
 - o Évolution coordonnées des réseaux énergétiques
- Structuration, concertation et élaboration d'un plan d'actions
 - o Animation de réunions de concertation avec les collectivités (atelier de travail)
 - o Animation de réunions de concertation avec l'ensemble des acteurs socio-économiques (Forum ouvert)
 - o Définition des moyens à mettre en œuvre, des partenariats et des résultats attendus pour chaque action
- Conception et mise en place d'un dispositif d'évaluation des actions du PCAET
 - o Mise en place d'indicateurs pertinents au regard des objectifs
- Conduction l'Évaluation Environnementale Stratégique (EES)
 - o Etude sur l'impact des PCAET
 - o Saisine de l'Autorité Environnementale

La Communauté de communes Rives de Saône et la CAP Val de Saône ont voulu réaliser leurs PCAET conjointement. Proche géographiquement et partageant des enjeux similaires, une partie des acteurs (notamment économiques) animent ces deux intercommunalités. Le groupement a donc pris le parti de mutualiser certaines réunions de concertation afin de gagner en efficacité lors de la réalisation de la mission.

Pourtant, c'est bien deux PCAET qui seront établis. Le groupement doit réaliser une analyse assez fine pour adapter les plans d'actions aux particularismes des territoires. Il veillera aussi à ce que les deux plans soient cohérents.



EXEMPLE DE CARTOGRAPHIES VIZEA



FICHE ACTIONS DIDACTIQUE (VIZEA)



ANIMATION D'ATELIER (VIZEA)